

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 2 AOÛT 2011 À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
« LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juillet 2011

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 juillet 2011

5.3 Recommandation de paiement n° 2 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / Les Excavations Lafontaine inc.

5.4 Octroi de contrat – Honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin / CIMA+

5.5 Autorisation de paiement final / Travaux de consolidation de structure et nivellement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Aurélien Lachance inc.

5.6 Affectation au Fonds Patrimoine et Environnement / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Dérogation mineure au 28, rue de la Tourelle, partie de lot 465-152

6.3 Adoption du Plan stratégique de développement durable

6.4 Adoption du Règlement numéro 10420-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives à la superficie des garages dans les zones 66-V et 67-P

6.5 Adoption du Règlement numéro 10470-2011 décrétant un emprunt de 1 568 000 \$ concernant des travaux de réfection de la station de pompage principale et des étangs aérés

6.6 Vente de terrain, lots 681-2-1P et 681-1P

6.7 Octroi de contrat de pavage / Travaux de correction sur la piste multifonctionnelle / Pont-Rouge Asphalte et Embellissement

6.8 Octroi de contrat / Réfection des ponceaux et fossés des rues Boilard et des Pins / Transport L & R Martel inc.

- 6.9 Octroi de contrat / Préparation des plans et devis pour la réfection de la station de pompage principale, incluant les étangs aérés / CIMA+
- 6.10 Adoption d'une programmation finale des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 7.2 Triathlon corporatif Rouge et Or
- 7.3 Journal L'Entre-Guillemets
- 7.4 Activités estivales
- 8. AFFAIRES DIVERSES**
- 9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

135-08-2011

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

136-08-2011

- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20 h 02, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux adoptés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 02.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de juillet 2011

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juillet et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2011

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 juillet 2011 et les invite à le consulter.

137-08-2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 juillet 2011

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 juillet 2011 totalisant 888 082,65 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1100384 à ENB 1100471.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 juillet 2011 totalisant une somme de 888 082,65 \$ et la liste des engagements ENB 1100384 à ENB 1100471, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

138-08-2011

5.3 Recommandation de paiement n° 2 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / Les Excavations Lafontaine inc.

ATTENDU la recommandation de paiement n° 2 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits et datée du 25 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 1 568 207,87 \$ plus taxes à Les Excavations Lafontaine inc.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt 10240-2010 et 10450-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

139-08-2011

5.4 Octroi de contrat – Honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin / CIMA+

La Ville désire procéder à des travaux de canalisation sur la rue Gauvin en raison de l'accumulation d'eau causée par une mauvaise évacuation des eaux pluviales dans le secteur.

ATTENDU les alternatives envisagées dans le tableau présenté le 7 juillet 2011 par CIMA+ et monsieur Daniel Côté, technicien en génie civil de la Ville;

ATTENDU que suite à la présentation de l'avant-projet aux citoyens le 7 juillet dernier, la Ville a retenu l'alternative #2 qui consiste à la mise en place d'une conduite circulaire de 600 mm de diamètre sur environ 30 % du tracé (section amont) et à l'aménagement d'un fossé dans la section restante du tracé (section aval);

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par la firme CIMA+ en date du 21 juillet 2011 pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme CIMA + pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin, conformément à leur proposition déposée le 21 juillet 2011 au montant de 19 800 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10370-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140-08-2011

5.5 Autorisation de paiement final / Travaux de consolidation de structure et nivellement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Aurélien Lachance inc.

ATTENDU que les travaux de consolidation de structure et de nivellement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac sont terminés et ont été exécutés à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU le rapport d'acceptation finale des travaux de la firme d'ingénieurs Génivar daté du 15 juin 2011;

ATTENDU le relevé de compte de la firme Aurélien Lachance inc. daté du 26 juillet 2011 pour les travaux effectués;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 39 550,81 \$, taxes incluses, à la firme Aurélien Lachance inc. en paiement final;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 2008-01-9825 et le Fonds Patrimoine et Environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

141-08-2011

5.6 Affectation au Fonds Patrimoine et Environnement / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

ATTENDU les coûts supplémentaires de réfection à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU la disponibilité des sommes dans le Fonds Patrimoine et Environnement de la Ville;

ATTENDU que le conseil considère ces travaux admissibles au Fonds Patrimoine et Environnement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à affecter un montant maximum de 60 000 \$ à même le Fonds Patrimoine et Environnement afin de défrayer les coûts supplémentaires de réaménagement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

142-08-2011

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 21 juillet 2011 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

143-08-2011

6.2 Dérogation mineure au 28 rue de la Tourelle, partie de lot 465-152

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 28, rue de la Tourelle et désigné sous la partie de lot 465-152, laquelle vise à autoriser une opération cadastrale afin de permettre une subdivision de la partie de lot 465-152 pour créer le lot 465-152-1. La partie de lot a une superficie de 765,6 mètres carrés alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 8 000 m². La partie de lot a une largeur de 24,99 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 40 mètres. La partie de lot a une profondeur de 30,63 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par

l'égout, est de 90 mètres. Les dispositions règlementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 et ses amendements.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la présente demande de dérogation le 21 juillet 2011 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT que les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prenne en considération les recommandations du CCU et accepte la demande de dérogation mineure déposée telle que décrite à la résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

144-08-2011

6.3 Adoption du Plan stratégique de développement durable

Soucieuse du bien-être de ses citoyens, de la protection du milieu naturel et de son économie, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire se doter d'un Plan stratégique de développement durable.

ATTENDU que le développement durable vise la satisfaction des besoins essentiels de la population;

ATTENDU que la Ville veut se donner des orientations claires pour l'atteinte d'un développement durable;

ATTENDU que la Ville a établi les grandes lignes des actions entreprises et à entreprendre pour les cinq prochaines années;

ATTENDU qu'il y a eu présentation et échange avec la population sur le projet du Plan stratégique de développement durable en date du 12 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

QUE la Ville adopte le Plan stratégique de développement durable afin de préciser sa vision de l'avenir et les moyens qui devront être pris pour satisfaire aux aspirations communes de la population, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

145-08-2011

6.4 Adoption du Règlement numéro 10420-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives à la superficie des garages dans les zones 66-V et 67-P

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, et modifier les normes concernant la superficie des garages;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 afin de modifier les normes relatives à la superficie des garages dans les zones 66-V et 67-P;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 3 mai 2011;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil le 6 juin 2011;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2011 concernant ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 juillet 2011;

ATTENDU QU'une copie du Règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10420-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives à la superficie des garages dans les zones 66-V et 67-P, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

146-08-2011

6.5 Adoption du Règlement numéro 10470-2011 décrétant un emprunt de 1 568 000 \$ concernant des travaux de réfection de la station de pompage principale et des étangs aérés

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection de la station de pompage principale et des étangs aérés;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 juillet 2011, qu'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU:

D'adopter le Règlement numéro 10470-2011 décrétant un emprunt de 1 568 000 \$ concernant des travaux de réfection de la station de pompage principale et des étangs aérés, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

147-08-2011

6.6 Vente de terrain, lots 681-2-1P et 681-1P

ATTENDU que lors de la séance régulière du 3 mai 2011, le conseil municipal avait reporté sa décision relative aux dérogations mineures sur les lots 681-2-1P et 681-1P;

ATTENDU qu'en date du 10 mai 2011, le conseil municipal a adopté la résolution 93-05-2011 à l'effet d'offrir de vendre les lots 681-2-1P et 681-1P de gré à gré, dans la séquence suivante à : 1) monsieur Jean Turgeon, 2) monsieur Jean-Claude Lachance et 3) l'Association Winfield;

ATTENDU que suite à ces offres, seul monsieur Jean-Claude Lachance a déposé une proposition pour l'achat desdits lots au montant de 120 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte l'offre d'achat de monsieur Jean-Claude Lachance au montant de 120 000 \$ pour la vente des lots 681-2-1P et 681-1P;

QUE les frais notariés soient à la charge de l'acquéreur;

Que messieurs Jean Laliberté, maire et Jacques Arsenault, directeur général, soient autorisés à signer tous les documents pertinents à ce transfert de propriété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

148-08-2011

6.7 Octroi de contrat de pavage / Travaux de correction sur la piste multifonctionnelle / Pont-Rouge Asphalte et Embellissement

Pour la protection des utilisateurs de la piste multifonctionnelle, la Ville désire procéder à des travaux de correction du pavage de la piste multifonctionnelle.

ATTENDU que la Ville doit procéder à des travaux de pavage afin de réparer les endroits les plus endommagés;

ATTENDU que la Ville a adopté le Règlement numéro 10370-2011 autorisant entre autres la réfection et le pavage de certains secteurs de la piste multifonctionnelle afin de pourvoir au paiement;

ATTENDU les deux soumissions reçues, à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Coût sans taxes</u>
Pont-Rouge Asphalte et Embellissement	43 677,36 \$
Transport L & R Martel inc.	48 680,00 \$

ATTENDU les recommandations de monsieur Daniel Côté, technicien en génie civil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU :

D'octroyer à Pont-Rouge Asphalte et Embellissement le contrat de correction de pavage de la piste multifonctionnelle pour un montant de 43 677,36 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 10370-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

149-08-2011

6.8 Octroi de contrat / Réfection des ponceaux et fossés des rues Boilard et des Pins / Transport L & R Martel inc.

Le remplacement des ponceaux est devenu essentiel en raison des dommages causés par les débordements d'eau en provenance des rues Boilard et des Pins.

ATTENDU que la Ville a adopté le Règlement numéro 10370-2011 autorisant entre autres la réfection des ponceaux et fossés des rues Boilard et des Pins;

ATTENDU les deux soumissions reçues, à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Coût sans taxes</u>
Pont-Rouge Asphalte et Embellissement	28 141,12 \$
Transport L & R Martel inc.	21 890,00 \$

ATTENDU les recommandations de monsieur Daniel Côté, technicien en génie civil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
 APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
 ET RÉSOLU :

D'octroyer à Transport L & R Martel le contrat de réfection des ponceaux et fossés des rues Boilard et des Pins pour un montant de 21 890,00 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 10370-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

150-08-2011

6.9 Octroi de contrat / Préparation des plans et devis pour la réfection de la station de pompage principale, incluant les étangs aérés / CIMA+

ATTENDU les plans et devis à réaliser pour la réfection de la station de pompage principale et des étangs aérés;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution 255-08-2008 adoptée le 5 août 2008 et mandatant la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis au montant de 81 000 \$ plus taxes;

ATTENDU qu'un montant de 20 000 \$ a déjà été défrayé à la firme CIMA+ dans ce dossier;

ATTENDU l'ajustement de l'offre de services de CIMA+ datée du 28 juillet 2011 au montant de 67 750 \$ plus taxes, soit une augmentation de 6 750 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 255-08-2008 à l'effet d'augmenter le montant accordé à CIMA+ pour la préparation des plans et devis à réaliser pour la réfection de la station de pompage principale, incluant les étangs aérés, de 81 000 \$ à 87 750 \$;

QUE le conseil accepte l'échéancier des travaux soumis par CIMA+ en date du 28 juillet 2011, incluant le préachat des pompes par la municipalité;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt 2007-01-9025 et 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

151-08-2011

6.10 Adoption d'une programmation finale des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Laurent Lessard, avisait monsieur le maire Jean Laliberté, le 11 juin 2010, que la Ville était admissible à une subvention de l'ordre de 639 673 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE la Ville avait déjà soumis une programmation partielle au montant de 425 000 \$ en juin 2011 et que celle-ci a été acceptée par le MAMROT;

ATTENDU le solde disponible de 214 673 \$ dans la subvention accordée par le MAMROT en date du 11 juin 2010;

ATTENDU le rapport déposé par la firme CIMA+ en date du 22 juillet 2011;

ATTENDU que le conseil municipal a opté pour l'alternative #2, à savoir le remplacement des deux pompes existantes de la station de pompage principale et le réaménagement des étangs aérés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2010-2013.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMROT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMROT.

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le MAMROT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Monsieur le Maire invite la population à assister à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac le mardi 16 août 2011 à 19 h. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

7.2 Triathlon corporatif Rouge et Or

Monsieur le maire rappelle à la population que le Triathlon corporatif Rouge et Or se tiendra sur le territoire de la Ville le vendredi 26 août 2011 et il invite les citoyens à encourager les participants à cet événement.

7.3 Journal L'Entre-Guillemets

Monsieur le maire informe la population que le prochain journal L'Entre-Guillemets fera sa sortie le 29 août prochain.

7.4 Activités estivales

Monsieur le maire invite les citoyens à participer aux dernières activités estivales : les spectacles de la CNF les 5 et 6 août au Bivouac, le spectacle du Club nautique du Lac St-Joseph le vendredi 5 août, l'exposition des Artistes à la Chapelle qui prendra fin le 6 août, les Olympiades qui se tiendront du 7 au 13 août, l'activité-bénéfice de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac le dimanche 14 août à 11 h et le brunch-bénéfice du Club nautique du Lac St-Joseph le dimanche 14 août à 12 h.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 40, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La qualité du sable autour du lac, particulièrement le sable noir à certains endroits.
2. La présence d'une souche d'arbre sur la piste cyclable, au coin des rues Gingras et des Dériveurs.
3. Le désaccord avec la construction de duplex uniformes sur le territoire.
4. La sensibilisation des citoyens envers l'herbe à poux.
5. Le nombre d'employés à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.
6. Les ralentisseurs sur la piste cyclable.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 55.

152-08-2011

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20 h 55.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier